

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

LE 17 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
Mme Nadine Arsenault, conseillère
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Sylvain Bourque, conseiller
M. Joshua Burns, conseiller
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
M. Richard Robichaud, conseiller

Est absent-e :

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 3. Lecture publique du serment des élus municipaux;
 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025;
 5. Comptes/finances pour approbation;
 6. Correspondance;
 7. Audit financier externe 2025 – confirmation du mandat;
 8. PAVL Rang 2 est lot 1 – certificat de fin de travaux;
 9. Programme d'aide à la voirie locale-volet redressement – attestation de fin de travaux;
 10. Dépôt d'un procès-verbal de correction;
 11. Contremaire-opérateur – fin de la période de probation;
 12. Office d'habitation de Caplan – Approbation des états financiers 2022;
 13. Nomination d'un maire suppléant;
 14. Contrat de collecte des ordures – autorisation à la cession;
 15. Guignolée 2025 – Contribution municipale;
 16. PAVL rang 2 Est – lot 2 – réception provisoire;
 17. Programme « Emploi été Canada » – autorisation de déposer une demande;
 18. Dépôt d'une demande pour un monument à la mémoire des anciens combattants – modification à la demande initiale;
 19. Installation de compteurs d'eau – affectation;
 20. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes impayées;
 21. Liste des routes à déneiger pour l'hiver 2025-2026;
 22. Répartition des dossiers des élus;
 23. Nomination du représentant du conseil municipal sur comité consultatif en urbanisme;
 24. Avis de motion – Adoption du règlement 349-2025 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes pour certains secteurs ainsi que les différents tarifs de compensations applicables, et autres sujets reliés au budget 2026;
 25. Demande de tarif spécial au Centre sportif John Lapointe pour les Gladiateurs de la Baie des Chaleurs;
 26. Gala de la chambre de commerce BDC – autorisation;
 27. Autre(s) sujet(s) :
 - 27.1 Nomination d'un représentant municipal à la régie intermunicipales de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;
 - 27.2 Centième anniversaire du Cercle des Fermières de Caplan – confirmation d'un don;

- 27.3 Mandat pour l'installation de systèmes d'éloignement des pigeons au 94, boulevard Perron Ouest – autorisation;
- 27.4 Office d'Habitation Baie des Chaleurs – réclamation;
- 27.5 Renouvellement du bail avec la Société québécoise de Infrastructures – autorisation de signer la proposition d'entente;
- 28. Suivi des dossiers des élus;
- 29. Période de questions;
- 30. Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 025-11-259

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Sylvain Bourque propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 27, autres sujets, ouvert. Unanimité.

3. LECTURE PUBLIQUE DU SERMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Les élus procèdent à la lecture publique de leur serment d'élus municipaux.

RÉSOLUTION 025-11-260

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 OCTOBRE 2025

Il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 octobre 2025 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 025-11-261

5. COMPTES/FINANCES POUR APPROBATION

Unanimité. Il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois d'octobre 2025 soient acceptés pour un montant global de 388 119.48 \$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté.

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposé pour considération par le conseil municipal.

RÉSOLUTION 025-11-262

7. AUDIT FINANCIER EXTERNE 2025 – CONFIRMATION DU MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la nomination d'un auditeur externe est venue à échéance et qu'il soit nécessaire d'octroyer un nouveau mandat;

CONSIDÉRANT QUE les règles comptables et les exigences gouvernementales varient sur une base régulière et qu'il soit difficile de les prévoir;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier d'octroyer le mandat annuellement; **CONSIDÉRANT** l'offre de service de Raymond, Chabot, Grant Thornton au montant total de 38 825\$ incluant les frais d'administration et excluant les taxes applicables pour la réalisation de l'audit financier pour l'année 2025.

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Raymond, Chabot, Grant Thornton au montant de 38 825\$ incluant les frais d'administration et excluant les taxes applicables pour la réalisation de l'audit financier pour l'année 2025

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-263

8. PAVL RANG 2 EST LOT 1 – CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution 024-05-139 confirmant le mandat pour la réalisation des travaux sur le rang 2 Est – lot 1;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été complété et la recommandation de Tetrach QI d'acceptation finale des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'une aide financière du Ministère des Transport et de mobilité durable par le biais du programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle au montant de 77 243.60\$ excluant les taxes applicables;

À CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation de Tetrach QI d'acceptation finale du projet de réfection du rang 2 Est – lot 1 dans le cadre du programme PAVL.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer la retenue contractuelle de 77 243.60\$ excluant les taxes applicables;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer le certificat de fin de travaux.

QUE cette dépense soit financée par le projet PAVL VPF36292.

QUE la part municipale soit portée au règlement d'emprunt 331-2024 associé au projet.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-264

9. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT – ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX

Nom du projet : Réfection du rang 2 Est

Numéro du projet : VPF36292

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2025;

ATTENDU QUE transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de recharge granulaire.

- des photos des travaux réalisés
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Jean-Bertrand Molloy , appuyée par monsieur Sylvain Bourque , il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

10. DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT 348-2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose pour considération par le conseil municipal un procès-verbal de correction concernant le règlement 3487-2025 adopté à la séance ordinaire du 8 août 2025.

RÉSOLUTION 025-11-265

11. CONTREMAÎTRE-OPÉRATEUR – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution 025-03-069 confirmant l'embauche de M. Jean-François Levesque au poste de contremaître-opérateur;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai est complété depuis le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT l'appréciation du rendement et la recommandation de la directrice des Travaux publics;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la fin de la période d'essai et l'embauche de M. Jean-François Levesque à titre de contremaître-opérateur.

QUE l'entente 2022-2026 avec les employés municipaux s'applique.

Adopté.

RÉSOLUTION 025-11-266

12. OFFICE D'HABITATION DE CAPLAN – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

CONSIDÉRANT la vérification des états financiers 2022 de l'Office municipale d'habitation de Caplan effectué par la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses comptabilisés aux états financiers de l'Office municipale d'habitation ont été refusé pour un montant total de 2 349\$ par la SHQ ce qui porte la participation totale de la municipalité à 5 233\$;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers 2022 finaux de l'Office municipale d'habitation de Caplan confirmant des dépenses refusées par la SHQ d'une valeur de 2 349\$ portant la part total de la municipalité à 5 233\$ pour l'année 2022.

QUE la municipalité réclame le montant refusé par la SHQ de 2 349\$ à OHBDC

Adopté.

RÉSOLUTION 025-11-267

13. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT l'article 116 du code municipal du Québec qui donne le pouvoir au conseil municipal de nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Paul-Égide Bourdages à titre de maire suppléant.

QUE cette nomination soit valide jusqu'au 2 novembre 2026

Adopté.

RÉSOLUTION 025-11-268

14. CONTRAT DE COLLECTE DES ORDURES – AUTORISATION À LA CESSION

CONSIDÉRANT la résolution 023-11-658 confirmant le contrat pour la collecte et le transport des ordures octroyé à Exploitation Jaffa;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise à céder ses activités de collectes et transport des matières résiduelles à 9148-6811 Québec inc. (Solutions Environnementales 360 Lts(E360S));

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Exploitation Jaffa prévoit que cette dernière doit obtenir l'autorisation de la municipalité dans le cadre d'une cession de contrat;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la cession du contrat de collecte et transport des ordures à 9148-6811 Québec inc.(Solutions Environnementales 360 Lts(E360S)).

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autoriser tous les documents en lien avec cette cession de contrat.

Adopté.

RÉSOLUTION 025-11-269

15. GUIGNOLEE 2025 – CONTRIBUTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution 2025-10-140 de la MRC Bonaventure confirmant une contribution de 0.50\$ par citoyen pour chaque municipalité qui choisira d'égaler le montant dans le cadre de la Guignolée 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon le décret de la population 2025, la municipalité de Caplan compte 1942 personnes;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un montant de 0.50\$ par habitant à la Guignolée 2025 :

QUE le montant alloué par la municipalité soit selon le décret de la population 2025 de 971\$ pour un total de 1 942\$ incluant la participation de la MRC Bonaventure.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-270

16. PAVL RANG 2 EST – LOT 2 – RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la résolution 025-04-156 confirmant le mandat pour les travaux de remplacement d'un ponceau dans le cadre du projet de réfection du rang 2 Est;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'une aide financière du Ministère des Transport et de mobilité durable par le biais du programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT la demande de paiement no.3 au montant de 8 660.21\$ excluant les taxes applicables et représentant la réception provisoire et la recommandation de paiement et d'acceptation de la réception provisoire de Tetratech QI ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la demande de paiement No. 1 au montant de 8 660.21\$ excluant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le projet PAVL VPF36292.

QUE la part municipale soit portée au règlement d'emprunt 331-2024 associé au projet.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-271

17. PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ CANADA » – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière à Service Canada pour l'embauche d'étudiants doivent être présentées avant le 11 décembre 2025, pour les emplois d'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-adjointe prépare une demande d'Emplois d'été Canada (EÉC) 2026;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Municipalité de Caplan accepte de faire une demande à Emploi d'été Canada 2026 pour les étudiants qui seront affectés aux tâches suivantes : camps de jour, Neigière;

Que la greffière-adjointe soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires au suivi du présent dossier.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-272

18. DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR UN MONUMENT À LA MÉMOIRE DES ANCIENS COMBATTANTS – MODIFICATION À LA DEMANDE INITIALE

CONSIDÉRANT la résolution 025-09-241;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de la demande, les gestionnaires du programme ont décidé de changer la demande de volet;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont plus élevées que ce qui était prévu initialement, mais que le montant de la subvention sera également supérieur;

CONSIDÉRANT QUE la subvention proposée représente 50% du coût de projet, soit 6 700\$;

CONSIDÉRANT QUE la limite de l'investissement municipal devra être augmenter pour atteindre approximativement 7 000\$;

CONSIDÉRANT les soumissions de concept K au montant de 10 792\$ pour la conception, la production et le transport de l'œuvre excluant les taxes applicables;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit accepté les soumissions de Concept K pour un montant total de 10 792\$ excluant les taxes applicables pour la conception, la réalisation et le transport de l'œuvre;

QUE soit accepté la proposition de transfert de la demande d'aide financière dans le volet « projet d'envergure » pour un montant d'aide financière de 6 700\$.

QUE l'implication financière de la municipalité soit d'environ 7 000\$.

QUE la municipalité soit propriétaire du nouveau monument commémoratif des vétérans.

QUE la municipalité s'engage à installer et entretenir ledit monument.

QUE la municipalité s'engage à inscrire le texte suivant du monument dans les 2 langues officielles :

À la mémoire de celles et ceux qui, en temps de guerre comme en temps de paix, ont porté l'uniforme avec fierté et ont préservé notre liberté.

N'oublions jamais

In memory of those who, in times of war as in times of peace, wore the uniform with pride and preserved our freedom.

Lest we forget

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-272

19. INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU – AFFECTATION

CONSIDÉRANT le projet d'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il soit adéquat d'amortir cette dépense sur quelques années;

CONSIDÉRANT la facture de Plomberie LH au montant de 1 811.76\$ excluant les taxes applicables pour l'installation de compteurs d'eau;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Plomberie LH au montant de 1 811.76\$ excluant les taxes applicables pour l'installation de compteurs d'eau.

QUE cette dépense soit financée par le Fonds de roulement amorti sur une période de 8 ans.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-273

20. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QU'une liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité (art. 1022 C.M.) doit être déposée par le greffier-trésorier;

POUR CE MOTIF, il est proposé monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte de procéder à la vente pour non-paiement de taxes selon les mêmes modalités que par les années précédentes, soit ceux ayant un solde non payé pour 2024, si ce n'est pas une mise à jour;

Que le conseil municipal exclut de la vente pour taxes le terrain suivant :

Lot 5 383 165

Que les montants inférieurs à 10 \$ ne soient pas visés par cette démarche;

Que des frais seront applicables pour les contribuables dont un courrier recommandé doit être acheminé (montant déboursé affranchissement).

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-274

21. LISTE DES ROUTES À DÉNEIGER POUR L'HIVER 2025-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, une Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques, dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut adopter par résolution des mesures non réglementaires ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 127-2004 régissant le déneigement des chemins municipaux a été modifié pour en retirer l'annexe A, afin d'adopter annuellement la liste des routes qui seront entretenues ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal décrète que les chemins suivants seront entretenus pour la circulation des véhicules automobiles pour la saison hivernale 2025-2026 soit :

NOM	DÉTAILS
2 ^e Rang Est	de la limite de Saint-Siméon à la route des Érables
2 ^e Rang Ouest	de la route des Érables à la dernière maison à l'Ouest de la route Bourdages
3 ^e Rang Ouest	
4 ^e Rang Est	Stationnement de la Mélèzière aux 2 ans - entente avec Municipalité St-Alphonse (St-Alphonse 2023-2024)
Arsenault, route	de la Route 132 au 2 ^e Rang
Aunes, rue des	de la route des Érables à la rue de Cèdres
Bouleaux, rue des	section Est
Bourdages, route	le déneigement pourra être interrompu lors de fortes précipitations ou de vent fort
Cèdres, rue des	
Cerisiers, rue des	Jusqu'à la station de pompage
Chênes, rue des	déneigement après la fin des précipitations, sauf si les propriétaires sont présents en hiver au # 6
Cyprès, rue des	
Dion, route	de la Route 132 au 2 ^e Rang
Épinettes, rue des	
Frênes, rue des	de la Route 132 à la dernière maison # 9, rue des Frênes
Lilas, chemin des	
Loubert, route	jusqu'à la maison # 555
Mélèzes, chemin des	de la Route 132 au 2 ^e Rang
Merisiers, rue des	
OMH au 5, boul. Perron Est (l'entrée)	ancienne rue des Sorbiers
Petit-3 ^e Rang Ouest	jusqu'au réservoir R-1
Peupliers, rue des	
Pins, route des	
Plage-du-Ruisseau, chemin de la	
Plage-du-Village, chemin de la	
Plaines, rue des	

Poirier, route	du 2 ^e au 3 ^e Rang
Pommiers, rue des	
Sapins, rue des	
Saules, rue des	
Trembles, chemin des	

Adopté

22.

RÉSOLUTION 025-11-275

RÉPARTITION DES DOSSIERS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE le maire distribue aux élus les tâches qui leur seront confiées pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition est à la discrétion du maire;

CONSIDÉRANT la pertinence de le faire par résolution du conseil afin de fournir une résolution aux différents comités qui pourraient le requérir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la liste des dossiers attribués aux élus par le maire pour les années 2025 et 2026 telle que présentée :

NOM	TÂCHES
LISE CASTILLOUX	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Finances/budget/administration ↳ Eau potable ↳ Assainissement des eaux ↳ Développement économique/culture ↳ SDEIC ↳ OMH ↳ Pompiers ↳ Comité du 150^{ème} ↳ Budget participatif ↳ Havre de pêche ↳ Différents projets : patinoire – salle multifonctionnelle, consultation de la population ↳ Support à tous les dossiers municipaux délégués
PAUL-ÉGIDE BOURDAGES	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Ressources humaines / convention de travail ↳ Analyse financière ↳ Office municipale d'habitation ↳ Développement économique
RICHARD ROBICHAUD	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Assainissement des eaux ↳ Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure – Substitut ↳ Havre de pêche ↳ Développement économique - Substitut

SYLVAIN BOURQUE	<ul style="list-style-type: none"> ↳ POMPIERS (Mâchoires de vie) ↳ HAVRE DE PÊCHE ↳ PLAN MESURE D'URGENCE – PROTECTION CIVILE ↳ SERVICE AMBULANCIER (SUBSTITUT) ↳ BUDGET PARTICIPATIF (CRITÈRES + SÉLECTION)
NADINE ARSENAULT	<ul style="list-style-type: none"> ↳ COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME ↳ BIBLIOTHÈQUE ↳ MAISON DES JEUNES ↳ COMITÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS ↳ COMITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ↳ SDEIC ↳ SERVICES AMBULANCIERS - SUBSTITUT
JOSHUA BURNS	<ul style="list-style-type: none"> ↳ RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION TRAVAIL ↳ RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE ↳ BUDGET PARTICIPATIF (CRITÈRES + SÉLECTION) ↳ COMITÉ DE SERVICES EN COMMUN
JEAN-BERTRAND MOLLOY	<ul style="list-style-type: none"> ↳ VOIRIE MUNICIPALE ↳ LOISIRS - CULTURE ↳ COMITÉ MADA – POLITIQUE FAMILIALE

Que la répartition des dossiers demeure à la discrétion du maire.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-276

23. NOMINATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME
CONSIDÉRANT la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette loi le comité consultatif en urbanisme doit être composé d'au moins un membre du conseil municipal

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Nadine Arsenault à titre de représentant du conseil municipal sur le comité consultatif en urbanisme.

Adopté.

24. AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 349-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR CERTAINS SECTEURS AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS DE COMPENSATIONS APPLICABLES, ET AUTRES SUJETS RELIÉS AU BUDGET 2026

Monsieur Jean-Bertrand Molloy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement 349-2025 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes pour certains secteurs ainsi que les différents tarifs de compensations applicables, et autres sujets reliés au budget 2026.

RÉSOLUTION 025-11-277

25. DEMANDE DE TARIF SPÉCIAL AU CENTRE SPORTIF JOHN LAPOINTE POUR LES GLADIATEURS DE LA BAIE DES CHALEURS

CONSIDÉRANT QU'un tarif spécial de 50\$/heure avait été accordé lors des saisons 2023-2024 et 2024-2025 au Gladiateur de la Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE 7 jeunes de Caplan évoluent au sein de ces équipes;

CONSIDÉRANT la demande des administrateurs du programme de reporté pour une autre année cette tarification spéciale à 50\$/heure.

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir un tarif préférentiel de 50\$/heure au programme de hockey des Gladiateurs de la Baie des Chaleurs.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-278

26. GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BDC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le gala annuel de la chambre de commerce Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT QU'il soit opportun que la municipalité soit représentée lors de cet événement;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'inscription de la maire à cet événement.

QUE la maire puisse être accompagné et ce au frais de la municipalité.

Adopté

27. AUTRE(S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 025-11-279

27.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA RÉGIE INTERMUNICIPALES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE

CONSIDÉRANT les élections du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été apporté à la répartition des dossiers des élus;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Joshua Burns à titre de représentant de la municipalité au conseil d'administration de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QUE monsieur Richard Robichaud soit nommé à titre de substitut.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-280

27.2 CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE CAPLAN – CONFIRMATION D'UN DON

CONSIDÉRANT les célébrations en 2026, du centième anniversaire du Cercle des Fermières de Caplan;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est exceptionnel;

CONSIDÉRANT la demande de contribution du Cercle des Fermières de Caplan;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un don de 1 000\$ soit octroyer au Cercle des Fermières pour l'ensemble des festivités prévues durant l'année;

QU'une location de salle gratuite à la salle communautaire, incluant la cuisine;

QUE ces dons représentent la contribution totale de la municipalité pour l'ensemble des célébrations prévues.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-281**27.3 MANDAT POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ÉLOIGNEMENT DES PIGEONS AU 94, BOULEVARD PERRON OUEST – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE un nombre important de pigeons ont élu domicile sur le toit du 94, boulevard Perron Ouest (Centre d'appel);

CONSIDÉRANT QUE cette situation présente une problématique pour la salubrité des lieux et l'urgence d'agir rapidement;

CONSIDÉRANT QUE selon les spécialistes consultés peu de solutions sont efficaces pour enrayer ce type de situation;

CONSIDÉRANT la soumission de ExterminaPro – Solution oiseaux au montant de 12 200\$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le mandat à ExterminaPro – Solution oiseaux pour l'installation de structure de contrôle des pigeons sur le toit du 94, boulevard Perron Ouest (centre d'appel) pour la somme de 12 200\$ excluant les taxes applicables.

QUE ce mandat soit réalisé le plus rapidement possible.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-282**27.4 OFFICE D'HABITATION BAIE DES CHALEURS – RÉCLAMATION**

CONSIDÉRANT le dépôt par la SHQ du rapport du suivi financier de l'OH de Caplan pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, l'OH de Caplan était sous contrat de gestion avec l'OH Baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de suivi de la SHQ relève des dépenses non reconnues pour un montant de 2 349\$ et que ces dépenses deviennent à ce titre à 100% à la charge de la municipalité de Caplan;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'avaient pas reçues l'approbation du conseil d'administration de l'OH de Caplan, ni de la SHQ avant d'être engagée;

À CES MOTIFS, il est proposé monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réclamer le montant de 2 349\$ représentant les dépenses non reconnues par la SHQ à l'OH Baie des Chaleurs.

Adopté

RÉSOLUTION 025-11-283**27.5 PROPOSITION D'ENTENTE POUR LA SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les discussions préalables et la proposition d'entente déposée par la Société québécoise des infrastructures pour la location du premier étage du 94, boulevard Perron Ouest – Centre d'appel, pour les besoins de services Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est acceptable pour la municipalité et quelle sécurise l'occupation de ce local jusqu'en août 2029;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de la Société québécoise des infrastructures pour la location du premier étage du 94, boulevard Perron Ouest – Centre d'appel, pour les besoins de services Québec.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer la proposition d'entente.

Adopté

28. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 025-11-284

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de madame Nadine Arsenault la séance est levée.

Il est 20h50.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et greffier-

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.